



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



## Actes du Colloque

Dix ans après la loi du 14 avril 2006 qui a modifié leurs fondements juridiques, le réseau des parcs nationaux et celui des parcs naturels régionaux ont souhaité se rencontrer pour échanger sur l'outil structurant qu'ils partagent depuis cette date : la charte de territoire.

Les chartes des parcs nationaux, d'initiative de l'Etat, et celles des parcs naturels régionaux, d'initiative de la Région, ne sont pas exactement de même nature, notamment du fait du statut spécifique du cœur réglementé et de sa place particulière dans la charte du parc national. Toutefois, elles partagent la même finalité : outils au service du développement durable, elles visent à faire de leurs territoires des espaces exemplaires, des laboratoires à ciel ouvert où des initiatives de développement durable peuvent être expérimentées et développées avant diffusion à l'échelon national. Elles concrétisent aussi la volonté commune des partenaires de la charte de contribuer à la préservation et à la valorisation de leurs patrimoines naturel et culturel et au développement économique local. Elles partagent de plus de nombreuses caractéristiques communes : co-construction du projet avec les acteurs locaux, concertation et consultation des partenaires et des habitants, adhésion volontaire des communes, articulation avec les documents d'urbanisme et les documents de planification et de gestion des ressources naturelles, projet pour une durée longue (12 à 15 ans), validation

par le Ministère de l'environnement, révision sur la base d'une évaluation, rôle particulier de l'organisme de gestion du parc etc.

Si, de 1967 à 2005, les parcs naturels régionaux ont été les seuls à porter un tel projet de territoire, les parcs nationaux les ont rejoints en 2006 et ces derniers sont aujourd'hui tous dotés d'une charte. Les parcs nationaux sont intéressés de bénéficier de la longue expérience des parcs naturels régionaux. En retour les parcs naturels régionaux sont curieux de connaître les innovations ou les originalités que les parcs nationaux ont pu développer en s'appropriant ce nouveau concept : il y a donc là une belle occasion de mutualiser les expériences acquises entre les deux réseaux par une dynamique d'échange : comment élaborer le diagnostic du territoire ? Quel processus de construction collective mettre en place pour la charte ? De quelle manière piloter sa gouvernance ou gérer sa mise en œuvre ? Comment conduire son évaluation ? Quels indicateurs sont pertinents pour contribuer à répondre à quelles questions évaluatives ?

C'est pourquoi Parcs nationaux de France (fusionné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le nouvel établissement Agence française pour la biodiversité) et la Fédération des parcs naturels régionaux de France ont organisé ensemble le 15 novembre 2016 à l'ASIEM (Paris 7<sup>ème</sup>), un colloque national intitulé « *Chartes de parcs, regards croisés entre parcs nationaux et parcs naturels régionaux* » qui a été ouvert par Barbara Pompili, Secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité. Ce colloque partagé constitue un jalon emblématique dans la collaboration que les deux réseaux ont mise en place sur la question des chartes depuis 2014. En effet, en réponse à une sollicitation de Parcs nationaux de France, la Fédération des parcs naturels régionaux a accepté d'intégrer les 10 parcs nationaux dans sa « Communauté évaluation » et de leur faire bénéficier de l'outil EVA de gestion des chartes qu'elle avait coconstruite avec le bureau d'étude SITER.

Les deux réseaux ont convenu de produire des actes électroniques qui sont disponibles sur le site web des parcs nationaux et sur celui des parcs naturels régionaux. Ces actes comprennent le programme du Colloque, les diaporamas présentés par les différents intervenants, la transcription des discours d'ouverture et de clôture, des présentations orales des deux sociologues et des différents témoignages et points de vue ainsi que quelques photos des orateurs. Chacun de ces documents est téléchargeable sur les deux sites.

# Programme du Colloque

**10 h 00 : Discours d'ouverture** de Barbara Pompili, Secrétaire d'État à la Biodiversité

**10 h 15 : Allocutions** de Ferdy Louisy, Président de Parcs nationaux de France (PNF) et Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF).

**10h 30 : Rappels sur les ressemblances et dissemblances des chartes** des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux (textes, évolution...) par Marie-Laure Thao, chargée de mission Chartes à la FPNRF et Gilles Landrieu, adjoint au Directeur de PNF.

**11 h 00 : Tables rondes thématiques.**

- Elaboration du projet de territoire : 2 présentations de Eric Brua, directeur du Parc naturel régional des Vosges du Nord, et Laurence Dayet, directrice adjointe du Parc national des Cévennes,
- Mise en œuvre de la charte : 2 présentations de Laurent Scheyer, directeur adjoint du Parc national du Mercantour, et Alain Perea, directeur du Parc naturel régional de Narbonnaise en Méditerranée,
- Gouvernance : 2 présentations de Sandrine Gardet, Directrice du Parc naturel régional du Pilat, et Bérengère Blin, directrice adjointe du Parc amazonien de Guyane .

13 h 00 : repas buffet

**14 h 30 : Grands témoins sur l'évolution des chartes :**

- Présentations de leurs travaux par Arnaud Cosson (Irstea), et Romain Lajarge (Université de Grenoble Alpes): des chercheurs jettent un regard sur les échanges de la journée, positionnent les chartes dans les évolutions institutionnelles des territoires et les mettent en relation avec leurs recherches.
- Bernard Delay (Président de la Commission des chartes des Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux du Conseil national de la protection de la nature), Jean-David Abel (Conseil économique social et environnemental) et Fabienne Allag d'Huisme (CGEDD, Autorité environnementale), réagissent aux échanges et témoignent de leur expérience et de leur regard sur les chartes.
- Michael Weber (président de la fédération des PNR), Ferdy Louisy (président de PNF), et Jean-Pierre Giran (député-maire d'Hyères) : les politiques donnent leur point de vue sur les échanges de la journée et les mettent en perspective.

Le débat avec la salle permet de faire émerger des réactions aux propos de la journée et des suggestions

**16 h 45 : Conclusion** par Michel Sommier, Directeur de Parcs nationaux de France, et Pierre Weick, Directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

**17h00 : fin des travaux**



# **Synthèse des discours d'ouverture et de clôture et des tables rondes et interventions intégrales des sociologues**

## **Sommaire**

**Discours d'ouverture de Barbara Pompili, secrétaire d'Etat à la biodiversité**

**Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux : un rapprochement constructif**

*Discours d'ouverture des présidents : synthèse des propos*

**Vers des chartes plus politiques et stratégiques**

*Arnaud Cosson, sociologue*

*Intégralité de l'intervention*

**Les chartes : un contrat mais aussi des aventures humaines**

*Romain Lajarge, directeur-adjoint du Collège international des sciences du territoire*

*Intégralité de l'intervention*

**Vers des chartes plus claires et plus ouvertes**

*Synthèse des échanges de la table ronde*

**Soyons positifs et fiers de nos Parcs !**

*Discours de clôture des deux directeurs: synthèse des propos*

# **Discours de Barbara POMPILI : Ouverture du Colloque "Chartes de parcs : regards croisés entre parcs nationaux et parcs naturels régionaux"**

Monsieur le député,

Monsieur le président de Parcs nationaux de France,

Monsieur le président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France,

Mesdames et messieurs,

Quel plaisir de voir réunis, pour un objectif commun, les parcs nationaux et les parcs régionaux !

L'année 2016 est celle du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux. C'est cette loi qui a créé Parcs nationaux de France, qui a mis en place le dispositif des chartes pour les parcs nationaux.

Dix ans, l'âge de l'éveil et de la curiosité, qui annonce aussi celui des remises en question. C'est un bon moment pour ce point de réflexion commune. Et dans ce cadre, votre démarche de mise en commun d'expérience est réellement pertinente.

Je ne peux que vous encourager à intensifier toujours plus vos collaborations. Il ne s'agit pas d'essayer de ressembler à l'autre, ou de le jalouser. Mais il s'agit d'agir dans une perspective commune, en unissant les forces, en tirant parti des expériences de chacun.

D'ailleurs vous vous inspirez mutuellement les uns des autres.

C'est aujourd'hui vrai pour les chartes.

C'est également le cas pour les marques collectives, qui connaissent un bel essor tant pour les parcs nationaux que régionaux.

Il m'a également été dit que les parcs nationaux avaient adopté le système d'évaluation des chartes développé par les parcs régionaux.

Et réciproquement, plusieurs parcs régionaux se sont approprié l'outil Géotrek de gestion et promotion en ligne des itinéraires, développé par les parcs nationaux en open source.

L'itinérance, c'est la découverte des territoires, des paysages de la France.

Je dis souvent que ce que la première chose que les citoyens de notre pays ont en partage, c'est cette terre de France, ce patrimoine d'une richesse exceptionnelle, qui nous fait vivre et que nous léguerons à ceux qui nous suivront.

Et vous, responsables des parcs régionaux et nationaux, vous êtes précisément en charge de ces parties de territoire que l'on a considérées comme les plus remarquables. Ces territoires, les femmes et les hommes qui y vivent ont su se mettre d'accord pour les faire fructifier, pour les entretenir, sur la base de leur ambition partagée, que l'on appelle une charte.

Car la charte ne se réduit pas à mes yeux à un document administratif qui dictera froidement les diagnostics, les enjeux, les orientations, les objectifs, les moyens, les indicateurs, les coûts, les bénéfices, tous ces mots que nous comprenons, ici, mais qui ne parlent pas toujours au citoyen.

Des mots qui n'ont de sens que si on en donne le sens, justement.

Faute de quoi nos concitoyens risquent de se tourner vers de dangereuses chimères.

La charte, c'est ce qui traduit une volonté commune de respecter le territoire où l'on vit, tout en en tirant parti pour mieux vivre, pour préserver l'environnement, pour créer de l'emploi.

La charte n'est rien s'il n'y a pas l'adhésion.

Ce qui fait la force de la charte, c'est la faculté d'y adhérer, ou non.

Les chartes et les parcs, constituent au fond une école de la citoyenneté écologique à l'échelle d'un territoire.

Un territoire suffisamment petit pour que l'on puisse en cerner les principaux enjeux, économiques, écologiques, sociaux ; suffisamment petit pour que l'on puisse en appréhender les principaux acteurs et les réunir autour d'une table.



Mais suffisamment grand pour que l'action menée ait un impact significatif sur la biodiversité, le développement, l'éducation ; un impact qui va bien au-delà des frontières de ce territoire et qui peut servir de référence.

Oui, les chartes de parcs constituent une opportunité exceptionnelle de réellement mettre en œuvre, sur le terrain, les principes du développement durable. « Une autre vie s'invente ici » : Cette vision qu'ont les parcs régionaux de leur propre mission résume parfaitement cette ambition.

Tous les atouts sont réunis : un territoire de valeur ; un établissement doté de moyens et compétences, le parc régional ou national ; des collectivités qui adhèrent ; et un pays qui dispose encore de moyens et d'une démocratie qui fonctionne.

Peut-on disposer de conditions plus favorables ?

Alors, réussir la mise en œuvre des chartes est une responsabilité, un devoir, une obligation.

Dans ce contexte, je souhaite vous délivrer trois messages :

- Le premier, c'est que les chartes doivent susciter la confiance, qu'elles sont un moyen de lutter contre la défiance qui saisit parfois notre société. Elles doivent être lisibles, simples, accessibles, par tous : les enseignants ; les élus ; les agriculteurs et bien d'autres. Elles doivent être sous-tendues par des expériences vécues et réussies.
- La charte, c'est la mobilisation de tous pour la réussite d'un territoire. C'est un investissement collectif : c'est une vision de l'avenir que l'on partage. C'est la recherche de synergies privilégiée à la culture du chacun pour soi. Soyons lucides sur ce qui se passe autour de nous, ou encore outre-Atlantique. Des menaces existent. Nous les connaissons. Elles s'exercent sur notre cohésion, elles ignorent le plus souvent la question de notre patrimoine naturel, de la biodiversité. Vous avez l'occasion de montrer que l'on peut construire de l'utile, du durable, en bonne intelligence. Vous devez le faire savoir. Ne laissons plus se propager cette idée délétère que notre pays serait gouverné

par un quelconque establishment ou par la technocratie. Les outils qui sont les vôtres donnent l'occasion de convaincre par l'exemple.

- Le deuxième message, c'est donc qu'il faut faire connaître vos réalisations. Votre communication est de qualité. Les structures cœur de réseau, la Fédération des parcs naturels régionaux de France, PNF ou l'AFB demain, vous y aident. J'ai souhaité prendre ma part dans cette volonté de faire connaître ce qui fonctionne. Et c'est pourquoi j'ai lancé, il y a quelques semaines, la plate-forme « biodiversité en actions ». Je vous invite à y déposer vos réalisations, qui donneront lieu ensuite à des communiqués de presse sur les territoires, afin que l'exemplarité des initiatives qui réussissent démontre que les discours déclinistes tenus dans les salons parisiens ne sont, précisément, que des discours, qui ne traduisent pas la réalité de notre pays.
- Enfin, le troisième message, c'est une invitation à vous associer aux opportunités que nous offre la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Vous le savez, la loi a créé l'Agence française pour la biodiversité. Elle sera fonctionnelle dès le 1er janvier 2017. Vous serez étroitement associés à son action. Les parcs nationaux, bien sûr, en tant qu'établissements rattachés à l'agence. Et les parcs régionaux, également. Je ne doute pas d'ailleurs que le conseil d'administration mettra en place rapidement un comité d'orientation dédié aux espaces naturels, au sein duquel vous aurez toute votre place. Cette agence, elle travaillera pour vous, avec vous, et vous travaillerez aussi pour elle, dans l'esprit de ce séminaire qui vous anime aujourd'hui. Cet esprit, c'est aussi celui des Agences régionales de la biodiversité, qui se mettront en place sous l'impulsion conjointe des régions et de l'AFB.

Je parlais tout à l'heure de cette forme d'intelligence du territoire que cultivent les chartes de parcs. Il me semble que cette approche doit inspirer les ARB. Et que vous avez tout à gagner à vous associer à ces initiatives, dès lors qu'elles seront prises. Alors, ne manquez pas ces occasions de reconquête.

Je souhaite que vos travaux aient une suite, ou plutôt des suites.

Je vous encourage à aller de l'avant. Je suis convaincue du potentiel des parcs et de leurs chartes en termes de préservation du patrimoine biologique et culturel, mais aussi de prospérité et de stabilité sociale.

## Discours d'ouverture des présidents : synthèse des propos

*Ferdy Louisy, Président de Parcs nationaux de France, Michaël Weber, Président de la Fédération des parcs naturels régionaux de France*

### Parcs naturels régionaux et Parcs nationaux : un rapprochement constructif

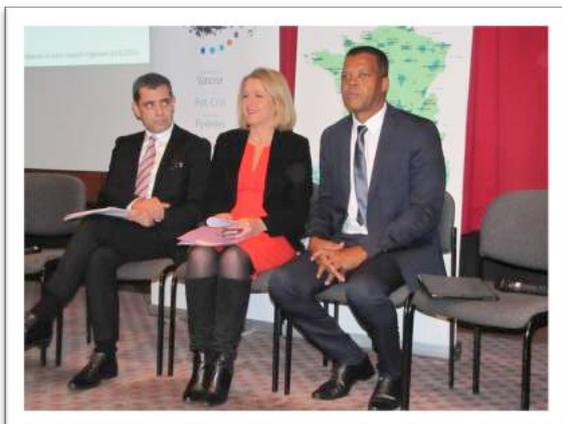
« Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est d'identifier les changements qui ont permis une convergence des approches en matière de gestion de la nature entre les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux. Notre volonté est de nous ouvrir sur de nouvelles dynamiques d'échange, ensemble », explique Ferdy Louisy, Président de Parcs nationaux de France (PNF) chargé d'introduire cette journée d'échange sur les chartes des Parcs. Il poursuit sur ce qui distingue les deux réseaux : un ministère de tutelle différent, une vision et une gestion de la nature propres à chacun d'eux - conservation réglementaire d'une nature vierge pour les parcs nationaux, nature entretenue durablement et de façon renouvelable par l'Homme pour les parcs naturels régionaux - ainsi que des chartes aux finalités également différentes.

Mais la naissance en 1970 du premier parc national habité - celui des Cévennes -, où la nature vierge côtoie les espaces urbanisés et de production, a déjà commencé à changer le regard des établissements de gestion des parcs nationaux. La conservation de la zone cœur du parc ne pouvait plus être conçue sans une intervention forte en zone périphérique. Le Parc national de la Guadeloupe y a par exemple relancé les cultures agricoles traditionnelles. Le président explique que la conservation concerne désormais les équilibres naturels. Elle ne peut plus se concevoir sur des espaces isolés et sanctuaires, entourés de territoires sans nature. « De même, la conservation de la nature ne peut pas être seulement orientée vers des espaces et espèces emblématiques patrimoniaux rares et menacés. Elle doit aussi s'intéresser à la biodiversité ordinaire. »

### 2006 : une Loi révolutionne les Parcs nationaux

C'est pour toutes ces raisons que la Loi de 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, a été votée. Elle est une révolution pour les parcs nationaux et a fait naître la notion de solidarité écologique. « Avec la Loi, ils ont pour injonction de s'investir de manière contractuelle dans le développement durable et la mise en valeur des territoires de leur aire d'adhésion. La Loi les inscrit dans une dynamique de changements majeurs et ils doivent investir dans la formation et l'animation territoriales, alors que les parcs naturels régionaux n'ont pas eu obligation de définir des grands espaces de

naturalité. Mais cela a contribué à faire converger le regard des deux réseaux sur la manière de gérer la nature. » Selon le président, et c'est le vœux qu'il formule, le rattachement des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) pourra certainement y contribuer encore davantage.



### Vers un plus grand rapprochement des deux réseaux

Pour Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, il est certain que les deux réseaux se rapprochent. « Nous ne sommes pas deux familles, mais cousins d'une même famille. » Selon lui, la spécificité des parcs naturels régionaux réside dans leur rôle de médiation des acteurs territoriaux et dans leur capacité

d'expérimentation et d'innovation dans le développement durable. Pour ce dernier point, il cite ce que, par le passé, les parcs naturels régionaux ont suscité : les mesures agro-environnementales, les CAUE, les plans énergie climat, les prairies fleuries, ou encore la charte européenne du tourisme durable. Depuis des années, les parcs naturels régionaux se sont dotés d'une ingénierie pluridisciplinaire. Leur défi actuellement est de démontrer qu'ils ne font pas que du fonctionnement, « comme certains voudraient nous le reprocher », mais bien de l'investissement pour l'avenir des territoires.

Charte européenne du tourisme durable, prairies fleuries, évaluation des chartes... Le réseau qu'il préside et celui des parcs nationaux mènent des travaux communs depuis les années 70, et ont renforcé plus encore leurs liens depuis la Loi de 2006. Michaël Weber se félicite de ces rapprochements qu'il souhaite lui aussi

voir progresser à l'avenir par exemple sur les sujets liés à la préservation de la biodiversité ou encore la création d'une plate-forme commune entre les deux réseaux, en lien avec les parcs naturels marins et urbains.

## **Rappels sur les ressemblances et dissemblances des chartes des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux par Marie-Laure Thao, chargée de mission Chartes à la FPNRF et Gilles Landrieu, adjoint au Directeur de PNF**

Pour relever ce qui distingue et rassemble les deux réseaux, Marie-Laure Thao, chargée de mission chartes au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux et Gilles Landrieu, adjoint au directeur des Parcs nationaux de France, sont remontés aux racines étymologiques des mots « parc » (enclos pour confiner le bétail) et « charte » (papyrus puis textes administratifs, juridiques...). Ils ont révélé des différences notables dans leur mise en œuvre, leur gouvernance, leurs missions et l'objet des chartes. Mais dans les deux cas, des similitudes se font jour : les procédures sont longues et complexes et elles reposent sur des diagnostics et des processus d'évaluation de leur mise en œuvre. De même, les deux types de parcs sont confrontés à une complexité juridique croissante et ont le souci d'accorder une place plus importante aux élus territoriaux.



## **Intervention intégrale de Arnaud Cosson, sociologue, Irstea**

*A. Cosson est l'auteur d'une thèse sur le sujet : Approche sociologique du travail de réforme dans la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les Parcs nationaux 2007-2013.*

### **Vers des chartes plus politiques et stratégiques**

**Arnaud Cosson, sociologue, délivre son analyse quant aux atouts et aux fragilités des chartes de parcs. Il propose des pistes concrètes pour les améliorer et renforcer l'adhésion des citoyens et des acteurs locaux. Ces suggestions tendent notamment vers davantage de lisibilité de ces documents qui gagneraient, selon lui, à être plus concis, stratégiques et politiques.**

Je suis issu d'un parcours hybride. J'ai débuté dans les services déconcentrés de l'État, jusqu'à un poste de directeur adjoint dans le Parc national des Cévennes, il y a une dizaine d'années. Puis, j'ai suivi une formation complémentaire à Sciences Po Paris, en sociologie des organisations et de l'action publique. Je suis depuis 2007 sociologue à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea), dans une posture à la fois de recherche et d'accompagnement des directeurs et des équipes de parcs naturels régionaux et de parcs nationaux.

Je vous propose donc le recul d'un sociologue et aussi le regard de la proximité de l'accompagnant.

J'ai commencé par prendre, au hasard, une charte d'un parc naturel régional et une autre d'un parc national. J'ai rapidement remarqué que ces deux documents étaient étonnamment similaires. Ils font à peu près 200 pages et sont composés de schémas, de textes, etc. Ils ont également la même finalité : construire des projets de territoire. En terme de processus d'élaboration, on trouve également beaucoup de similitudes. Si je vais jusqu'au bout de la logique, pour moi, les deux chartes : c'est la même chose.

J'aborderai trois points pour défendre cette idée : tout d'abord, elles sont à la rencontre de deux politiques publiques convergentes. Ensuite, elles posent, pour les directeurs, les mêmes difficultés en pratique. Enfin, elles sont porteuses de défis communs pour l'avenir.

### **Les chartes comme point de convergence des deux politiques publiques**

Au départ, les deux politiques publiques partent d'origines différentes, à tel point qu'il y a quelques années, les acteurs des parcs nationaux regardaient parfois de haut leurs collègues des parcs naturels régionaux. Ou alors nous entendions - comme argument pour convaincre les élus locaux du bienfait d'un projet de parc naturel régional -, que ce n'était justement pas un parc national ni une mise sous cloche du territoire.

Une façon de l'illustrer, c'est ce diagramme que je vous montre. Trois types d'expertises sont nécessaires pour élaborer les chartes : socio-politique (jeu d'acteurs, négociations, médiation...), scientifico-technique (enjeux de protection de la nature et du patrimoine culturel) et juridico-administrative (règles de droit et procédures administratives).

L'histoire des parcs nationaux est plutôt ancrée dans le scientifico-technique et le juridico-administratif. Mais la loi de 2006 a amené une nouvelle nécessité de compétences et de positionnement sur le socio-politique. Les parcs naturels régionaux sont au contraire plutôt assis sur une légitimité socio-politique de projets de territoire négociés et sur l'expertise scientifico-technique. Mais, depuis le décret de 1967, on note que les textes relatifs aux parcs naturels régionaux n'ont cessé d'être de plus en plus précis.

De façon très succincte, les parcs nationaux se situent dans du top-down, avec de plus en plus de bottom-up et de plus en plus d'élargissement. On part de la légitimité du cœur vers celle de l'aire d'adhésion. La trajectoire des parcs naturels régionaux est plutôt inversée. La légitimité va être donnée à des cœurs de nature et de silence par exemple, à partir d'une dynamique de territoire.

## **Des trajectoires futures convergentes conciliant affirmation identitaire et ouverture ?**

Si ces deux politiques publiques convergent, c'est tout d'abord parce qu'elles suivent une tendance générale propre à toutes les politiques publiques en France : l'introduction d'impératifs de participation et de normes du développement durable. C'est aussi parce que le grand public fait rarement bien la différence entre les deux types de parcs. Enfin, les limites des deux politiques publiques sont un peu en miroir l'une de l'autre. C'est-à-dire que les points forts de l'une sont les limites de l'autre et inversement.

On peut l'illustrer sur ce diagramme identité/ouverture. L'axe horizontal indique le degré d'ouverture du parc : à droite très ouvert sur les acteurs du territoire, à gauche replié sur lui-même.

L'axe vertical est celui de l'affirmation identitaire.

En haut, le parc affirme une identité qui lui est propre. En bas, il y renonce. Cela dessine quatre grands types de parcs possibles. En haut à gauche, ce sera un parc de type « citadelle assiégée » : ferme sur des points d'identité et de protection mais peu influent car replié sur lui-même. En bas à droite, on a plutôt un parc « éponge » : très ouvert sur les préoccupations et les besoins des acteurs du territoire mais qui va renoncer à affirmer une identité et qui peut du coup perdre sa valeur ajoutée spécifique. Nous avons le parc « partenaire exigeant », qui s'affirme dans l'ouverture vis à vis des acteurs du territoire.

Je ne développe pas le parc « défaitiste », sans ambition, en bas à gauche.

Historiquement, les parcs nationaux partent plutôt d'en haut à gauche (citadelle assiégée) pour devenir partenaire exigeant. Ils partent d'une légitimité juridique et administrative, d'une identité forte, mais avec un défaut d'appropriation et d'efficacité dans la mise en œuvre.

Les parcs naturels régionaux sont plutôt initialement dans la case des parcs « éponges », avec pour mission de répondre aux besoins du territoire. Mais le risque, c'est le « consensus mou », le défaut d'affirmation identitaire, avec les interrogations qui émanent des habitants de type : « mais que fait le parc ? ». Son action et son empreinte sont peu lisibles sur le territoire.

Les deux types de parcs convergent vers le type des parcs exigeants.

Il reste encore des différences, mais je suis convaincu que cette convergence des deux politiques publiques va se poursuivre. Demain, les parcs naturels régionaux qui réussiront seront ceux qui auront su affirmer leur identité. Pour les parcs nationaux, ce seront ceux qui auront su mener un partenariat de confiance et de projet avec le territoire.

## **Les chartes posent les mêmes difficultés concrètes aux directeurs et équipes des parcs nationaux et régionaux**

En pratique, les difficultés que rencontrent les équipes des deux réseaux de parcs pour élaborer les chartes sont finalement les mêmes.

Il s'agit d'un travail en tension permanente : entre le national et le local, entre le court et le moyen terme, entre les missions attribuées et les moyens accordés. Les parcs sont ensuite confrontés au risque de charte « bouc émissaire ». Elles suscitent parfois la remontée en surface de choses du passé ou sont prises en otage sous prétexte de mise sous cloche et de privation de liberté par exemple. L'adhésion à la charte étant un des seuls moments où les communes peuvent dire non, on a souvent des « non » qui n'ont pas grand chose à voir avec la charte : non au retrait de l'État, à l'éloignement des centres de décision, non juste pour dire qu'on existe, etc.

Le troisième point commun est la sensibilité des chartes à la caricature et aux conflits de valeurs : il est facile de théâtraliser les discours des Hommes contre les petits oiseaux, ou inversement, cela pour les deux types de parcs. Bien souvent, les médias accentuent ces caricatures.

La quatrième similitude, ce sont les difficultés de l'engagement volontaire. Cela rejoint la problématique des parcs « à trous » à cause des non-adhésions. C'est la stratégie du « passager clandestin », c'est-à-dire des communes qui n'adhèrent pas parce qu'elles ont un projet d'urbanisme ou autre, mais qui cherchent quand même à profiter de la dynamique et de l'image du parc. Nous avons des exemples dans les deux types de parcs. Il est important de contrer ces stratégies sinon elles risquent de miner de l'intérieur les deux politiques publiques.

Vous êtes aussi confrontés au dilemme de la formalisation : dès lors qu'il faut mettre noir sur blanc le projet de charte, tout le monde est confronté aux mêmes difficultés avec l'ambivalence des acteurs qui veulent du contenu précis pour savoir à quoi ils s'engagent, mais pas trop non plus, pour conserver une marge de manœuvre.

L'influence des « êtres de nature » est aussi une préoccupation commune. Vous êtes des politiques publiques qui concernent des animaux, des plantes... qui sont bien plus que des objets. Ce sont des acteurs des politiques publiques mais qui ne sont pas signataires des chartes. Combien de fois voit-on des compromis remis en cause suite à une attaque de loups par exemple.

**« Agir ou écrire, il faut choisir ! »**

Pour l'avenir, c'est un peu la même chose, avec quatre grands défis communs et transversaux aux échanges de cette matinée. Commençons par celui de la proximité et de l'ancrage territorial.

De l'extérieur, j'y vois quelque chose d'assez paradoxal lorsque les parcs sont considérés comme des superstructures un peu lointaines, pas ancrées ni proches des territoires. Pourtant, les parcs sont parmi les derniers organismes qui proposent de l'ingénierie de proximité au service des acteurs ruraux. Il y a là, un vrai défi.

Le second défi est celui de l'écueil de la technicisation croissante des chartes. La charte du Médoc que j'ai eu l'occasion de lire récemment, ce sont trois vocations, dix orientations, 26 mesures phares, 3 à 7 dispositions par mesure, soit 300 à 400 dispositions. Ce n'est juste ni lisible, ni appropriable. Ce qui nous mène vers le défi de l'opérationnalité des chartes, entre le temps passé à les élaborer et leur empreinte effective sur le territoire, « agir ou écrire, il faut choisir ! ». Ce qui fait la valeur d'une charte pour le sociologue que je suis, c'est sa capacité d'influence sur les choix et sur l'évolution des pratiques effectives des acteurs du territoire. Et là, je vois trois réalités derrière le mot « parcs » : il y a le symbole, le label ; il y a l'institution gestionnaire et il y a la dynamique du territoire.

Nous avons tout d'abord la charte « étiquette », l'exercice obligatoire fait sans trop d'implication et encore moins avec une action collective territoriale. Il y a les chartes portées à bout de bras, avec le label et une action forte du gestionnaire mais des actions beaucoup plus légères pour les autres acteurs du territoire. Enfin, nous avons les chartes « vrais projets de territoire » où l'image, l'action du gestionnaire et l'action collective de territoire sont en synergie. Ces dernières ne sont concrètement pas les plus nombreuses.

**Une articulation des chartes à renforcer avec les autres politiques territoriales**

Il faut aussi citer le défi de l'articulation des chartes avec d'autres politiques territoriales dans des territoires en recomposition. Il pose la question de la valeur ajoutée spécifique des parcs, des relations parcs, intercommunalités et agglomérations et aussi de la maille communale sur laquelle les parcs reposent. Cela interroge également la place des EPCI dans les parcs. Cela pose aussi la question des relations de ces derniers avec les politiques régionales. Les parcs nationaux ont toujours eu un peu de mal à contractualiser avec les Régions, car ils étaient assimilés à des structures d'État. C'était un peu plus facile pour les parcs naturels régionaux. On entend souvent dans les discours que les parcs sont pris comme territoires d'expérimentation ou d'application privilégiés pour leurs politiques... mais si on regarde cette articulation dans le détail c'est assez rarement le cas en pratique..

**Prendre du recul et miser sur l'évaluation**

Voici quelques pistes pour relever ces différents défis.

La première est de garder du recul et de développer la réflexivité au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre des chartes. Cela peut être confié à un tiers extérieur ou à un profane, chargé de lire régulièrement la charte et de repérer ce qu'il ne comprend pas.

La seconde piste est de faire le choix stratégique de mettre des moyens sur l'évaluation. C'est un point commun aux deux types de parcs, mais ni dans les uns, ni dans les autres, il n'existe de vraie culture de l'évaluation. Elle est considérée comme une contrainte mais pas comme un enjeu de pilotage qui donne des indicateurs et permet de réajuster l'action en continu. Elle est encore moins perçue comme un enjeu de valorisation. Je rejoins ceux qui disaient ce matin que les parcs ne savent pas très bien communiquer sur ce qu'ils font, comme s'ils n'en étaient pas assez fiers. C'est très vrai pour



la face cachée de leur mission, qui est pourtant essentielle, d'ingénierie sociale et de médiation territoriale.

### **Se soumettre à de réels choix politiques**

L'autre piste est de politiser les chartes pour prioriser les choix et éviter la dispersion. J'emploie le mot « politiser » au sens noble du terme. Les choix politiques sont l'antidote au risque de la dispersion. Il y a un vrai enjeu à définir a priori le positionnement de la structure gestionnaire. Une multitude de rôles, parfois contradictoires, est attendue de la part des parcs : expert, source de données, mobilisateur de fonds publics, facilitateur de processus, médiateur, interface entre le territoire et d'autres niveaux, défenseur de spécificités territoriales, observatoire, « anticipateur » qui donne un cap aux acteurs locaux,... Un parc ne peut pas jouer tous ces rôles de façon homogène. Il faut donc anticiper sur la valeur ajoutée spécifique des parcs, ce qu'ils vont faire ou déléguer, selon quels critères, quelles finalités, quelles valeurs, quelle ambition, ...

### **Simplifier la charte et y inscrire l'esprit du parc**

Je poursuis sur les pistes et notamment celle du retour à la simplicité. J'ai apporté la charte constitutive du Parc naturel régional du Vercors. Voyez l'épaisseur. Elle compte 31 pages ce qui est nettement moins que les 200 pages habituelles.

Certes, le monde d'aujourd'hui est plus complexe que celui des années 70, on ne peut pas gérer les choses de la même façon. Mais pour moi, la complexité se gère avec du simple, pas du compliqué. C'est beaucoup plus compliqué de faire une charte simple et concise, qu'une charte exhaustive avec énormément de choses dedans. La première page de la charte du Vercors, comprend un préambule constitué d'une identité socle (terre de calcaire et d'Hommes libres), puis une description du caractère du Parc (du paysage et des activités humaines), une vocation mise en avant (aide à la gestion de l'envahissement de la fréquentation), une définition des rôles clés du Parc (pédagogie, information et mise en lien) et une triple ambition affichée (information et épanouissement des citoyens, formation des ruraux, politique concertée de la jeunesse et du développement culturel). Voici donc de vrais choix politiques évaluables. Ensuite sont cités des principes de fonctionnement. En une seule page, facilement assimilable, nous avons l'esprit du Parc.

### **Adopter un « pilotage stratégique adaptatif »**

Il me semble qu'un enjeu commun fondamental pour les Parcs de demain est de changer de paradigme sur la façon de penser les projets de territoire et les chartes. Ces dernières sont encore très marquées par l'héritage de la planification, certainement Datar côté parcs naturels régionaux, et ONF et programmes d'aménagement côté parcs nationaux.

Nous sommes encore dans une conception de la stratégie qui part d'un état A pour aller vers un état B. On élabore un plan, sur une logique de voie de chemin de fer, chaque traverse étant une nouvelle étape à franchir. Ça marche relativement bien dans un univers stable lorsque l'on sait d'où l'on part et où l'on va. C'est moins le cas dans un univers complexe, en changement permanent et avec beaucoup d'incertitudes. Ce qui fonctionne mieux dans ce type d'univers, c'est un pilotage stratégique adaptatif, qui part d'une définition précise d'une finalité, d'une vision et de quelques éléments identitaires. Ensuite, c'est à l'image du voilier qui suit un cap précis et qui adapte sa conduite en « tirant des bords » successifs vers ce cap en fonction du vent et de la houle. L'univers dans lequel évoluent les parcs aujourd'hui ressemble plus à une mer agitée, avec des vents qui tournent, qu'à une voie de chemin de fer rectiligne.

### **Doser le temps et l'énergie d'élaboration de la charte**

Pour aller vers cette autre vision de la charte et du projet de territoire, voici ce que j'appelle « l'arbre de la vision ».

Nous avons des racines, un tronc et des feuilles. Les racines, c'est l'identité, qui vient de l'histoire du parc, avec une vocation, des valeurs, des principes de fonctionnement particuliers.

Ensuite, le tronc représente la stratégie, avec une ou plusieurs ambitions, à échéance de trois ans, donc des éléments très opérationnels et évaluables. Les grandes branches maîtresses sont les grandes priorités stratégiques.

Les petites branches et les petites feuilles sont les projets et les plans d'actions, variables et ajustables en permanence, au fil de l'évolution du contexte.

Cela demande donc de penser les chartes et les projets de territoire différemment, en proportionnant bien le temps et l'énergie investis. Par exemple, passer un temps important sur le caractère, qui est de l'ordre de l'identitaire, est essentiel. Nous sommes dans les racines, le socle de l'arbre, la constance identitaire à long terme. Il semble moins opportun de passer énormément d'énergie sur le détail des actions.

### **Une recherche de cohérence, du diagnostic jusqu'au plan d'actions**

Il faut aussi bien travailler la concision et la lisibilité du projet politique.

Cela demande de s'assurer de la cohérence, de l'existence d'une « colonne vertébrale » des chartes. Elle part du diagnostic du territoire, pour aboutir à des enjeux qui permettent de définir la vocation du parc, puis ses valeurs, ses principes de fonctionnement, ses priorités stratégiques pour en arriver ensuite aux actions. Tout cela doit être cohérent et ce n'est pas toujours le cas dans les chartes. Il y a parfois des déconnexions entre ce qu'on lit dans le diagnostic, les enjeux et ce qui se construit derrière.

Comme je l'ai entendu tout à l'heure, la plupart des chartes ne se lit pas comme un roman, mais comme un dictionnaire. J'aurais tendance à dire que le projet politique des chartes d'avenir des parcs devrait pouvoir se lire comme un roman, avec une colonne vertébrale que l'on retient et qui tient en peu de pages. Et ensuite, la partie plus opérationnelle peut prendre une forme de catalogue où l'on pioche quand on veut travailler sur tel ou tel thème.

Il existe déjà des chartes qui vont dans ce sens. Le président du Parc naturel régional de l'Aubrac disait que le Parc avait une vocation herbagère. Je ne crois pas que ce soit noté dans la charte, mais c'est un vrai projet politique. C'est simple à retenir et ça peut avoir des implications très pratiques sur des modèles agricoles, des questions de paysages ou d'arbitrages en matière d'urbanisme. Cela peut être aussi un critère d'arbitrage au quotidien.

La charte du Parc naturel régional de Picardie maritime est aussi un peu construite dans cet esprit avec le projet politique, le diagnostic, les enjeux... Il faut se souvenir, côté parcs nationaux, de Jean-Pierre Giran et de Christian Barthod, qui défendaient une première génération de chartes qui devaient être relativement ciblées, pas nécessairement exhaustives. Le « mieux était l'ennemi du bien ». Ce discours revenait très souvent. Mais la logique des processus d'élaboration des chartes des parcs a ensuite entraîné une propension à l'exhaustivité. Plus les acteurs sont nombreux, plus on remplit la charte !

### **Vers une génération de chartes plus concises et plus politiques**

Il y a donc à inventer une nouvelle génération de chartes, plus concises, avec un vrai temps passé sur le projet politique et moins de temps sur l'opérationnel et le détail.

Je suis convaincu que les deux politiques continueront à converger, qu'il n'y a pas de recettes miracles à tous ces défis, qu'elles sont à inventer parc par parc, au fil du temps. Des colloques comme aujourd'hui, qui réunissent les deux familles de Parcs, devraient se multiplier à l'avenir, pour s'enrichir mutuellement de cette matière à échanger. J'ai été un peu caricatural sur les similitudes des chartes des deux types de Parcs, je sais qu'elles sont différentes, mais j'ai la conviction que la force des parcs dans la société aujourd'hui vient d'abord du symbole dont ils sont porteurs.

### **Vers un mariage entre stabilité et changement, entre identité et ouverture**

Les parcs nationaux ont été le symbole de la protection de la nature en France, et les parcs naturels régionaux, celui du développement durable. Ils se font aujourd'hui rattraper par d'autres politiques publiques... la question se pose donc de savoir de quel symbole les parcs seront porteurs à l'avenir ? Je me demande s'il ne se joue pas quelque chose autour de la conciliation entre l'identité autour du patrimoine et l'ouverture, entre les racines et les branches qui s'adaptent en permanence à un monde complexe et changeant.

Ce mariage de la stabilité et du changement est au cœur de nouveaux modèles organisationnels comme les organisations apprenantes, les entreprises « libérées », ou encore des questions de « résilience territoriale ». Demain, je pense que les parcs pourraient être des symboles de territoires apprenants, capables de s'adapter en continu à un contexte en évolution tout en conservant leur identité.

Deux grands besoins émergent dans nos sociétés modernes : un besoin d'ouverture et un besoin d'identité.  
Deux contraires qu'il s'agira de marier... et ça, marier les contraires, les parcs savent très bien faire...

## **Intervention intégrale de Romain Lajarge, ENSAG, Université Grenoble-Alpes, directeur-adjoint du CIST – Collège international des sciences territoriales,**

*R. Lajarge est l'auteur de l'ouvrage « Les Parcs naturels régionaux, des territoires en expériences » (avec Nacima Baron) aux éditions Quae (1<sup>ère</sup> éd. 2016, rééd. 2017)*

### **Les chartes : un contrat mais aussi des aventures humaines**

**Les parcs naturels régionaux font vivre la démocratie locale et créent des liens entre des acteurs locaux très différents les uns des autres, qui œuvrent ensemble pour un projet de territoire. Romain Lajarge, universitaire, en est convaincu. Pour lui, les deux réseaux de parcs ont beaucoup à apprendre l'un de l'autre dans les rapports Homme/Nature qu'ils entretiennent, dans la mobilisation des habitants et des élus et aussi dans la façon de concevoir leur charte. Son analyse et ses propositions...**

Il est difficile pour nous d'intervenir ici car il y a certainement dans la salle des personnes qui ont passé des nuits blanches à écrire des chartes. À travers nos enquêtes, nous avons rencontré ces chargés de mission de parcs en phase de révision de charte, très investis dans la rédaction, épuisés dans cet exercice impossible de quadrature du cercle.

Pourquoi une charte demande autant d'énergie pour son élaboration ou sa révision ?

Les parcs ont mis au devant de leur activité, une histoire humaine. Ce n'est pas dû au hasard mais à l'histoire de gens, engagés dans cette cause, de techniciens de haute volée, d'élus motivés, de grands corps d'Etat. Par exemple, qui, parmi vous, est « Igréf » ? Ce grand corps d'Etat a joué un rôle essentiel au démarrage des parcs naturels régionaux en France et bien au-delà, à ce qui fait la ruralité en France aujourd'hui [dans la salle à peu près un tiers des participants lèvent la main]. Si, lors des réunions fondatrices ayant préparé la création des parcs naturels régionaux, dès 1962, les participants ne s'étaient pas retrouvés en un nombre impair, les Igréf auraient pu être minoritaires et le destin des PNR aurait pu être différent. Les parcs s'appellent naturels et régionaux un peu par hasard. Ils auraient pu s'appeler autrement que « parc » tellement ils ne ressemblaient pas aux « nationaux » dans l'inspiration initiale. Au début, ils auraient pu s'appeler : « Espaces métropolitains suburbains, de la récréation et de l'accès à la campagne pour les classes moyennes ». Dans la même idée, les mots naturels et culturels ont voisiné quelques temps dans le sigle « Parcs culturels de nature ». Régional aurait pu également se transformer en autre chose.

### **Les chartes : une relation symétrique entre deux parties prenantes à statuts différents**

Si nous sommes ensemble aujourd'hui, c'est parce que nous partageons deux mots communs : parc et naturel. Or ce sont des mots dont le sens a varié dans l'histoire des parcs naturels régionaux. Dès le départ, ils ne sont pas que des parcs et ils ne sont pas que naturels.

Et puis l'appellation s'est installée et est devenue progressivement une marque.

Remontons plus loin encore. Les rois capétiens, un gros millénaire avant nous, étaient des rois faibles face aux ducs et princes très puissants. Ces rois de France ont alors inventé les chartes urbaines pour donner du pouvoir à des acteurs qui ne pouvaient pas inquiéter les cours. Ainsi, ils ont participé à créer ce qui va devenir plus tard les communes en négociant directement avec elles. Depuis, nous n'arrêtons pas de faire référence à ce mot qui signifie « petit texte ».

Les chartes héritent de ce principe : un accord qui lie acteurs locaux et pouvoirs centraux, obligeant tous les autres à s'y référer.

Ensuite, au Moyen-âge, quand l'unicité de la France s'est faite, le roi a transformé ces textes d'engagement politique en textes juridiques.

Les chartes installent donc une relation symétrique entre deux types d'acteurs qui n'ont pas les mêmes statuts. Et cela est très intéressant dans les chartes d'aujourd'hui. En 1960, des chartes ont d'abord été créées dans le champ de l'aménagement, avant les parcs, avec les chartes intercommunales de développement rural.

Les PNR ont du reprendre ce principe et l'adapter à leur propre histoire, jusqu'à en faire un de leurs marqueurs principaux de valeurs, méthodes et modalités d'action.

### **Charte et contrat : l'inconciliable dans le même document**

Charte et contrat suivent deux logiques différentes. On essaie de mettre dans une charte un engagement de sens, un discours très générique, général et généreux auquel il sera demandé adhésion. Le contrat organise, lui, des relations entre des acteurs dissymétriques qui s'entendent pour faire quelque chose ensemble.

Il n'est donc pas facile de faire à la fois une charte et un contrat. Mais le législateur a mêlé ces deux exercices en obligeant à composer avec le point faible des uns qui est le point fort des autres. Peut-être faudrait-il arriver à faire, dans le même exercice de création ou de renouvellement, ces deux choses différentes. Un texte générique et généreux sur le futur, et sur ce que l'on fait ensemble, peut porter sur quinze ans. Mais pour un texte contractuel, avec l'accélération des temps aujourd'hui et l'exigence des citoyens pour l'action, quinze ans, c'est juste trop long.

Plus on allonge le temps des chartes et plus ça appellera à une dissociation et à une déconnexion entre l'exercice contractuel et les principes de la charte.

### **Quelle finalité recherchée dans le rapprochement des deux réseaux ?**

Le principe d'une charte est puissant, car elle a la force des textes faibles. Mais pourquoi avoir besoin de cette force ?

En négociant, par exemple, des compétences juridiques pour les parcs naturels régionaux, ou une dimension partenariale pour les parcs nationaux, le risque d'une erreur stratégique existe. Car la stratégie des uns et des autres n'est pas de même nature.

Certes, le législateur a fait le choix en 2006 de faire se ressembler un peu les deux formules de parcs. Or, ce que les parcs nationaux ne faisaient pas très bien et que les Parcs naturels régionaux faisaient bien, à savoir négocier dans un texte commun, ne pouvait pas évoluer très rapidement. Ce n'est pas pour rien. Dans les années 80-90, les parcs naturels régionaux ont très bien géré une série d'évolutions réglementaires sur leurs statuts, à savoir le décret de 1987 et la Loi paysage de 1992. La Loi de 2006 est surtout une loi pour les parcs nationaux, pour leur permettre de faire ce que les parcs naturels régionaux font déjà. Cela montre la volonté

du gouvernement de mettre leurs deux catégories de parcs dans la même navette législative. Peut-être aurait-il été préférable de négocier les parcs naturels régionaux avec les métropoles et les parcs nationaux avec les grandes orientations de protection de la nature ?



### **Un impératif : distinguer le projet du contrat**

La charte relève d'un projet de société, il faut donc oser dire dans une charte - comme pour le Parc naturel régional du Vercors -, que l'objectif recherché est que « l'Homme se tienne debout ». Un projet de société peut affirmer ce type de choses. Alors que le contrat est un projet pour le territoire, qui n'a rien à voir avec le citoyen : négociation entre des acteurs du territoire qui vont agir et ceux qui vont financer et permettre de faire. C'est très opérationnel. Dans les chartes de parcs, on a mêlé les deux, parfois à l'échelle d'un chapitre, d'un encart, en grisé, entre les listes d'actions. Lorsque nous lisons ensuite ces chartes, c'est l'enfer. On se rend compte à quel point les textes sont plats ! Toutes les chartes se ressemblent un peu ! C'est normal, dirions-nous puisque le CNPN, les grands ensembles académiques

et les habitudes y obligent. Et comme c'est un exercice inconfortable, on essaie d'aller au plus simple, c'est-à-dire le plagiat, le copier-coller et le mimétisme, mais suffisamment malin pour qu'il ne se voit pas (trop). Ces deux exercices comportent une dimension fortement antagoniste - écrire un projet de société, mais au nom de qui ? - et écrire pour des élus qui vont devoir prendre des décisions, engager de l'argent public, recruter de l'ingénierie publique très efficace, etc. Mais si les parcs naturels régionaux continuent à être financés localement, c'est qu'il y a sur ce point une certaine efficience.

### **Le malaise de certains parcs**

Y a-t-il des personnes ici des Parcs de la Vanoise ? De la Corse ? De la Camargue ? Des Baronnies Provençales ? Nous sommes d'accord n'est-ce-pas ? Des chartes échouent, parce qu'on ne sait pas faire entre les deux. On peut se le dire. Pourquoi les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux ne sont pas les mêmes ?

Celles des parcs nationaux parlent de pouvoirs régaliens au nom d'un ministre et d'une politique ultra-dure. La politique de protection de la nature en France peut être très dure. La preuve, les conflits peuvent l'être eux-aussi. Les parcs naturels régionaux, sont à l'opposé de cela.

En 1967, on a créé les parcs naturels régionaux pour sortir du bazar des Parcs nationaux entre 1960 et 1964. A l'époque, la posture choisie est celle de l'assistance aux collectivités territoriales. Parfois, les parcs nationaux peuvent l'être aussi.

De temps en temps, les parcs nationaux ressemblent aux parcs naturels régionaux dans leur manière d'animer le débat autour d'un projet de développement. Et certains de ces derniers, mal à l'aise avec la contractualisation, tentent de ressembler à des parcs nationaux en se concentrant surtout sur les politiques de protection des espaces et des espèces et parfois certains agents de parcs naturels régionaux regrettent de ne pas avoir d'écusson, leur permettant d'être davantage respectés.

Les logos des parcs nationaux parlent de ciel étoilé avec réserve ; ceux des parcs naturels régionaux, évoquent des terres étoilées sans réserve.

### **Les deux réseaux auraient beaucoup à apprendre l'un de l'autre**

Etre ensemble permet de mieux se défendre et rechercher de l'argent auprès de l'État. Dans les périodes d'austérité, ce serait même bien de s'associer avec les réserves naturelles, les PETR... Il faut se grouper.

Je trouve que les parcs nationaux - et encore plus depuis leur expérience de charte - ont encore beaucoup à apprendre des parcs naturels régionaux, à propos de leur méthode partenariale. Parce que les parcs nationaux viennent de loin, et la lutte culturelle y a été tue. Il serait intéressant de la révéler.

Les parcs naturels régionaux ont aussi à apprendre des parcs nationaux l'avantage et le désavantage d'avoir un statut juridique dur. Car, certains avancent toujours de vrais arguments pour attribuer aux parcs naturels régionaux, un statut juridique plus ferme. Il faudrait que cela soit discuté avec les parcs nationaux.

Je trouve très intéressant l'idée d'Alain Péréa (Parc naturel régional de Narbonnaise en Méditerranée), de dire que ce sont les processus qui différencient les parcs. D'un côté, un parc naturel régional n'a de réalité que s'il regroupe les élus, les publics et les habitants et la préparation de la charte est le moment où cela se voit. Les parcs nationaux sont des entités qui n'existent qu'à condition de capter des éléments naturels et de les mettre à disposition des publics. C'est très différent.

D'un côté, ce sont des CDD ; de l'autre, des CDI. Je ne connais pas de dispositif juridique qui permettrait de défaire un parc national. D'un côté des badges, de l'autre des uniformes...

### **Penser autrement le rapport Homme et nature**

Voici trois pistes soumises au débat.

Dans la bagarre du sens que les parcs ont à mener, le premier grand enjeu est qu'il faut parvenir à faire et à penser autrement, avec le couple nature/culture - maudit, terrible et si difficile à gérer... Il est à la base de l'envie de créer les parcs naturels régionaux et ils ne l'ont jamais réellement mis de côté. La dimension culturelle de la nature - qui fait l'objet de recherches scientifiques depuis 10-15 ans pour arrêter de les séparer -, est un grand enjeu. C'est, à mon avis, bien plus grand que tout ce qu'on a imaginé comme politique environnementale thématique jusqu'à maintenant.

Nous pouvons être bon dans beaucoup de domaines liés à l'environnement. Mais il faut régler, dans nos sociétés occidentales, cette énigme de la séparation, faite il y a deux-trois siècles, de la nature et de la culture. Et comprendre pourquoi cette grande parenthèse, qui a fabriqué beaucoup de progrès, est en train de se refermer.

Faire autrement, cela veut dire convoquer des humains dans les choses de la nature, et inversement.

C'est une toute autre ampleur de projets, et un vrai travail de charte. C'est cela que les élus des parcs portent fortement. Les parcs dessinent un futur pour la société depuis leurs débuts en y intégrant la nature.

### **Une priorité : remobiliser les habitants et la démocratie locale**

L'autre point porte sur notre démocratie en danger. Alors que les années 60 sont celles des grandes opérations d'aménagement du territoire, les parcs naturels régionaux, dès leur création, étaient persuadés qu'on ne pourrait pas mener ces politiques sans démocratie locale. Nous n'étions pourtant pas encore dans l'esprit de la décentralisation, ni de la régionalisation.

La démocratie ira mieux lorsque les politiques publiques parviendront à convaincre les habitants par leur capacité d'usage et pour leur pleine satisfaction. Or, capter les habitants, ça ne se voit pas dans les chartes, ni dans les contrats.

Les textes des chartes font peut-être trop peu référence aux habitants et c'est dommageable. Pourquoi ? Parce que les parcs savent très bien travailler avec les acteurs et les corps intermédiaires. Ils sont capables de constituer des associations et des groupes de travail. Ils expriment comment ça bouge sur les territoires, avec les anciens, la société, les nouveaux arrivants... Les politiques publiques ont perdu ce lien avec les corps intermédiaires. C'est moins le cas dans les territoires des parcs. Mais ça ne suffit néanmoins pas, les parcs se sont reposés sur leurs lauriers. Les acteurs intermédiaires sont eux-mêmes en train de montrer qu'ils perdent la main avec les habitants et les citoyens. Ces derniers ont d'ailleurs accéléré le tempo de leur mutation et de leur mobilisation. Reconstruire ce chaînage, c'est réinventer concrètement un peu de démocratie, et ce n'est pas une mince affaire aujourd'hui.

### **Identifier les difficultés pour mieux les résoudre**

Troisième enjeu, les parcs naturels régionaux ont commencé par agir sur des problèmes à régler. Les parcs nationaux aussi d'une certaine manière. Par exemple, lorsqu'on observe des attaques inadmissibles à une « exceptionnalité » naturelle de la France, on sait intervenir. Mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit de petites agressions, d'infimes méfaits aux patrimoines naturels ou culturels. Les parcs naturels régionaux ont un peu plus de difficultés à le faire alors on leur demande de l'écrire dans leurs chartes. Mais l'exercice est redoutable de difficulté.

Les PNR sont nés comme politique métropolitaine, pour des métropolitains qui vivaient dans le bruit, l'absence de nature et la pollution des villes. On avait identifié des problèmes : mal-être de la jeunesse, vieillesse solitaire, problème dans le tourisme, l'agriculture, le foncier, etc. Les parcs naturels régionaux se devaient de les résoudre tous ensemble. Pour rendre crédible cette quadrature du cercle, il a alors été demandé aux PNR d'écrire dans leurs chartes ce qu'étaient les problèmes et comment les résoudre. Il y a dans les chartes aujourd'hui peut-être trop faiblement l'expression des problèmes. Les diagnostics des chartes sont des exercices un peu trop convenus, peut-être pas assez orientés « problèmes ».

Pourquoi ? Parce que l'on trouve toujours des opposants aux diagnostics engagés et donc il n'est pas recommandé de générer des oppositions. La charte doit emporter l'adhésion. Or si on énonce pas les problèmes, c'est plus difficile de les régler. Il y a donc un double discours dans les PNR : les gens savent ce qu'il faut régler, mais ils ne l'écrivent pas. Lorsque le législateur réclame de faire des chartes de parcs (PNR comme PN) des instruments de sa politique globale de l'environnement, il freine encore la tentative de faire des chartes des lieux pour réfléchir et partager une réflexion. Or, les PNR (et probablement les PN aussi même si dans une moindre mesure) ont plus besoin de réflexions sur ce qui fait problème pour leurs territoires que de contraintes normatives pour remplir les exigences d'une administration centrale. Ils nécessitent plutôt des prises de risque en termes de propositions que des procédures rituelles pour leur renouvellement. Il faut parvenir à résoudre les problèmes, pour pouvoir habiter, coexister et agir ensemble, alors il faut retrouver pour les chartes le rôle d'exercice libre qu'elles avaient au début.

Rappelons nous que dans le slogan des PNR « Une autre vie s'invente ici », se trouve exprimée cette ambition très utile pour soutenir le développement : comprendre ce qui fait problème dans un territoire

expliquant son mal développement ou son non-développement et, en comprenant, faire changer non seulement le territoire mais aussi le système d'action qui le sous-tend. « Ici » signifie à la fois de l'espace et du temps, sous-entendu, celui qui lit sait de quel espace et de quel temps on parle. Dans les parcs, on pressent ce qu'est le ici, raison pour laquelle, ils sont si spécifiques.

## Synthèse des propos échangés lors de la table ronde : échanges et témoignages sur les chartes, réactions aux propos de la journée et suggestions

### Participants :

*Bernard Delay, Président de la Commission des chartes des parcs naturels régionaux et parcs nationaux du Conseil national de la protection de la nature,*

*Jean-David Abel, Conseil économique social et environnemental,*

*Fabienne Allag d'Huisme, CGEDD, Autorité environnementale,*

*Michael Weber, président de la fédération des Parcs naturels régionaux,*

*Ferdy Louisy, président de Parcs nationaux de France,*

*Jean-Pierre Giran, député-maire d'Hyères*



### **Vers des chartes plus claires et plus ouvertes**

**Les échanges de la table ronde ont confirmé la difficulté de l'exercice d'élaboration des chartes. Des propositions très concrètes ont cependant été émises comme celle de les rédiger en deux grandes parties, une première politique et une seconde normative. La nécessaire implication des élus et des habitants a été aussi rappelée ainsi que l'ouverture vers d'autres réseaux de Parcs.**

« L'esprit de la Loi de 2006 était, pour les parcs nationaux, d'irriguer un territoire plus vaste dont le cœur était le gardien d'un état d'esprit. Il ne s'agissait pas d'y imposer des démarches à suivre, mais d'offrir des solutions, des partenariats et un code de bonne conduite. Nous voulions que les acteurs locaux s'approprient le projet des parcs. » Jean-Pierre Giran, député-maire d'Hyères, à l'origine de la Loi, remarque néanmoins que sur le terrain, la mise en œuvre des chartes rappelle davantage l'approche d'un PLU que d'un engagement réciproque des parties. « Maintenant que je suis maire, mon regard est différent, car je vois bien les difficultés de concilier un PLU et une charte de parc. Il est donc nécessaire que les projets soient portés et entraînés par les élus du territoire. Et ce n'est pas toujours le cas. » Faire adhérer un élu à l'aire du parc national ne va en effet pas de soi. « Lui exposer les nouvelles normes, ce n'est pas constructif. D'ailleurs, je n'aime utiliser le terme de « mesure » par exemple. Le parc ne prend pas des mesures. Il donne une philosophie et formule des propositions positives et attractives. » Jean-Pierre Giran, fonde ainsi ses espoirs sur l'effet d'entraînement des élus convaincus, même si cela peut prendre du temps.

### **Des chartes rédigées en deux parties : politique et normative**

Même si elles sont plus difficiles à faire adopter, Bernard Delay, Président de la Commission des chartes des parcs naturels régionaux et parcs nationaux du Conseil national de la protection de la nature, ne désire pas occulter la dimension normative des parcs nationaux. « Nous sommes là pour rappeler la Loi et ce que doivent contenir les chartes. » Lors des déplacements de la commission sur le terrain, par exemple à l'occasion d'avis d'opportunité ou intermédiaires, ses remarques sont souvent les mêmes : le périmètre est trop grand, pas assez homogène, il y a trop de mesures, c'est compliqué... « Nous invitons souvent à écrire de façon plus claire, plus court et plus simple. » Il est d'avis que les chartes des parcs, et notamment des parcs naturels régionaux, devraient comporter deux parties : la première sur le caractère et l'état d'esprit du parc rédigée sur un ton qui « donne envie » et la seconde, plus normative, axée sur la mise en œuvre et constituée des différentes mesures. Si la première partie peut avoir une durée de vie de quinze ans, cela semble plus improbable pour la seconde partie. « Il faudrait que cela passe par des plans triennaux par exemple qui adaptent les mesures tout en restant dans l'esprit de la charte. »

Maxime Prodromidès, président du Conseil économique social et culturel du Parc national de Port-Cros, ne s'émeut pas de la longueur des chartes. « Apprend-on par cœur le Code civil ? Non. On s'y réfère en cas de besoin. Toutes proportions gardées, c'est la même chose pour les chartes. Elles sont longues car elles

impliquent de nombreux acteurs. Il faudrait élaborer un document intermédiaire de communication qui résume la charte et qui soit destiné par exemple à l'enquête publique. Nous avons trop tendance à faire de la communication au coup par coup, à chaque action lancée. »

### **L'évaluation : un outil à saisir dès les prémices des chartes**

Pour avoir suivi la révision de trois chartes au sein d'un conseil départemental, Fabienne Allag d'Huisme, du Commissariat général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), comprend la réticence que peuvent avoir les parcs naturels régionaux vis à vis de l'évaluation environnementale. « Mais nous nous efforçons de démontrer que la démarche n'alourdit pas le processus. Au contraire, elle l'accompagne et permet de mesurer la pertinence des choix en matière d'ambitions, de plus-values et d'indicateurs, mais aussi de repérer des contradictions. » Elle conseille également de bien rendre lisible ce qui relève de l'action du syndicat mixte et de celle menée avec et par ses partenaires.

### **Le CESC : élément clé de l'appropriation des projets de parcs par la population**

Jean-David Abel, du Conseil économique social et environnemental, de par ses différents mandats passés, connaît lui aussi la réalité des territoires. À ses yeux, les chartes des deux réseaux de parcs sont très différentes.

Pour les parcs naturels régionaux, c'est un outil de construction partagée, c'est un projet de territoire. « C'est plus compliqué pour les parcs nationaux. Il semble que la Loi de 2006 ait été insuffisamment accompagnée dans sa mise en œuvre. Les élus hésitent, ont un temps de latence. » L'élaboration de la charte est une démarche longue et lourde qui peut perdre les participants au fil du temps. « Comme c'est souvent un document produit par des agents et des bureaux d'études, la pédagogie est essentielle pour faire passer les objectifs de la charte, ses étapes de construction et de participation auprès des citoyens et des acteurs locaux. Et ça n'a pas toujours été le cas dans la réalité, à cause par exemple d'enjeux politiques. »

Selon lui, cette pédagogie peut être facilitée par la présence d'animateurs et de médiateurs. « On s'en remet trop souvent à des spécialistes et des bureaux d'études qui apportent des savoirs tout faits, copiés-collés, voire des diagnostics si parfaits que personne n'y trouve à y redire. Pourtant chaque parc est différent. » Pour Jean-Pierre Giran, le Conseil économique social et culturel (CESC) peut justement jouer ce rôle de médiateur. « Il a très bien fonctionné dans certains parcs nationaux comme celui de Port-Cros. Les élus ont aussi un rôle essentiel à jouer dans cette médiation. »

Maxime Prodromidès le confirme. Dans son territoire (*Parc national de Port-Cros*), le CESC a facilité l'implication des communes et de la société civile. « Nous sommes les enfants de la loi de 2006. Nous l'espérons. Comme nous sommes arrivés après les autres parcs nationaux, qui avaient connu un déficit de concertation et d'adhésion des communes, nous avons retenu les enseignements de leur expérience. Avant la loi, les parcs nationaux avaient le sentiment d'être une soucoupe volante abstraite qui venait se poser sur la tête des habitants. » Maxime Prodromidès explique néanmoins comment ils ont dû longuement défendre leurs spécificités auprès du CNPN, étape après étape.

### **Libérez la parole des territoires !**

Ferdy Louisy, président de Parcs nationaux de France, en est convaincu. « Si on libère la parole des territoires, il y aura beaucoup d'énergie. Il faut vraiment accomplir cet effort d'éducation et de pédagogie pour que les habitants s'approprient les projets des parcs. » Lui aussi regrette la complexité des chartes, qui deviennent illisibles pour leurs premiers destinataires que sont les habitants. « Le jour où la nature sera comprise par tous, c'est lorsque nous aurons un parc national à Paris. » Il suggère des projets de parcs par secteurs géographiques pour davantage de proximité. Jean-Pierre Giran propose quant à lui que l'esprit de la charte soit défini et rédigé par les parcs, charge aux communes ensuite d'élaborer le reste du texte, validé *in fine* par les décideurs du parc. « Les élus doivent d'une façon ou d'une autre penser qu'ils ont un peu de pouvoir dans les projets. Il faudrait un amendement dans la Loi pour les introduire dans la démarche à un moment donné. »

Michaël Weber, président de la Fédération des parcs naturels régionaux, reconnaît la nécessaire implication des habitants et des élus dans les projets même s'il peut y avoir une défiance réciproque entre ces derniers. « Il faut accepter de partager le projet. Les parcs naturels régionaux ont un rôle à jouer en tant que médiateurs. »

Mais il faudrait auparavant, selon Jean-David Abel, que le ministère de tutelle des parcs nationaux, adhère davantage aux projets. « Au début, ils en étaient le joyau. Aujourd'hui, les parcs nationaux sont noyés dans d'autres dispositifs et les moyens qui leur sont attribués déclinent. S'il faut créer d'autres parcs nationaux, il faut que nous retrouvions un élan et des moyens à la hauteur de ces ambitions. On ne peut pas élargir leurs missions et enlever des crédits et des postes. »

### **Des concepts communs mais des réalités différentes**

Complexité, manque d'adhésion des habitants, des élus, du ministère..., Michaël Weber se refuse de croire malgré tout cela, que les parcs sont en difficulté. « Ils ont en effet été pour l'essentiel renouvelés et beaucoup d'autres territoires demandent le label. » Il reconnaît la complexité croissante, mais cela ne date pas d'aujourd'hui. « J'ai déjà entendu les mêmes propos il y a huit ans. Et je n'ai pas le sentiment que cela va aller en s'améliorant. À ajouter des procédures, même si on nous dit que c'est à la marge, cela complexifie les chartes des parcs, quoi qu'on en dise. Les parcs sont nés pour répondre à des problématiques des années 60. Les adapter aux réalités d'aujourd'hui, à moins de partir d'une page blanche, ce n'est pas simple. » Bernard Delay ne pense pas que les parcs subissent une complexité imposée d'en haut. Lui-même suggère des simplifications aux projets pour lesquels il est consulté. « En voulant bien faire, les acteurs des parcs ont tendance à complexifier les projets. C'est humain comme réaction. » Il rappelle qu'il n'y a pas un seul modèle de parc, mais des réalités très différentes les unes des autres : montagne, plaine,... « Il faudrait réfléchir à des concepts de base d'un parc national par exemple et ensuite, travailler sur les modalités d'application propre à chaque territoire. » Jean-Pierre Giran estime que c'est déjà le cas. « Nous connaissons les fondamentaux des parcs nationaux : ce sont des territoires exceptionnels. L'exception de chacun d'eux n'est pas duplicable. Nous devons déjà adapter le processus à chaque réalité locale. »

Suite à ces différentes interventions, Raphaël Larrère, président du conseil scientifique du Parc national du Mercantour estime qu'une confusion est entretenue entre les termes complexité et complication. « Le complexe c'est le réel qui évolue et demande une adaptation permanente, un pilotage adaptatif. La complication est liée à une certaine forme de bureaucratisation très présente en France. Nous voulons absolument définir clairement les choses. Cela est très lié à un manque de confiance et cela donne des chartes compliquées et inintéressantes à lire. »

### **Quelle articulation avec les Parcs naturels marins ?**

Ces différents échanges rejoignent les préoccupations d'autres participants et notamment d'Anne-Sophie Barnay, de l'Agence des aires marines protégées. Elle aussi est confrontée à la rédaction complexe d'un document et à l'implication des acteurs locaux dans les projets de parcs naturels marins. « Leurs plans de gestion créés par décret sont des coquilles vides au départ. Nous devons y intégrer une stratégie à quinze ans, en caractérisant les enjeux en lien avec le développement durable. Nous nous heurtons à des questions de méthodologies et nous devons faire appel à la communauté scientifique. » Ainsi, pendant trois ans en moyenne par projet, ce travail d'animation occupe son équipe qui doit également intégrer la dimension évaluative. Cette dernière se décline sous forme d'un tableau de bord qui identifie les cibles à atteindre ainsi que les indicateurs évalués chaque année, tous les cinq ans et dans quinze ans. « Nous sommes très intéressés pour échanger sur ces questions avec les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux, d'autant que les parcs naturels marins en sont souvent proches, ce qui interroge l'articulation de nos documents respectifs. »

### **Champagne-Bourgogne et Guyane : des démarches qui s'adaptent aux réalités locales**

« Cela fait cinq heures que j'entends parler de chartes, et je me demande quelle route nous devons prendre pour rédiger la nôtre... Aucun cap ne me paraît clair », s'interroge, dubitatif, Marcel Jurien de la Gravière, président du GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Sur les 129 communes couvertes par le projet de ce parc, une quarantaine d'entre elles adhère et une quinzaine se déplace sur les réunions. « Les élus locaux disent ne pas avoir le temps de travailler sur les textes. Il ne faut donc pas rêver sur leur concertation et leur appropriation des projets. Nous avons réuni les volontaires avec des représentants de la société civile au sein de commissions thématiques qui ont dégagé les principaux items de la charte. Nous allons faire ce que le ministre nous demande : quelque chose d'ambitieux, de simple et de lisible. Et pour cela, je fais relire les textes par l'institutrice de mon village. »

Au sein du Parc amazonien de Guyane, les démarches n'ont pas été plus simples. Claude Suzanon, président en témoignage. « Notre territoire est vaste, situé en Outre-mer et habité par une population autochtone importante. Or beaucoup d'éléments ne correspondent pas à notre vécu. Rien que le terme autochtone n'a pas de sens dans le droit, il a fallu le définir en tant que personne tirant ses ressources de la forêt. » Selon le président, les textes ne doivent pas être figés au départ.

### **Des parcs reconnus à l'étranger**

Pendant des années, des délégations des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux se sont rendues à l'étranger pour présenter les spécificités de chacun des deux réseaux. Jean-Marie Petit, ancien directeur de Parcs nationaux de France, se souvient chaque fois avoir suscité l'enthousiasme de leurs hôtes et notamment en Chine. « Là-bas, des milliers de paysages sont remarquables et beaucoup font l'objet de protection. Ce qui les intéressait c'était justement la manière dont nous parvenions à impliquer les collectivités territoriales dans des projets portés par notre État centralisateur. »

### **Les propositions des intervenants :**

- Rédiger des chartes plus claires et concises.
- Élaborer des chartes en deux grandes parties : une première politique et courte, support de communication auprès des habitants par exemple et une seconde, normative, avec le détail des mesures.
- Penser l'évaluation dès l'élaboration de la charte comme un outil qui permet de repérer les contradictions, les plus-values et les indicateurs de progression.
- Impliquer davantage la société civile via par exemple le Conseil économique social et culturel (CESC)
- Reconduire ce type de rencontre entre les deux réseaux de parcs.



## **Discours de clôture des deux directeurs: synthèse des propos**

*Michel Sommier, Directeur de Parcs nationaux de France,*

*Pierre Weick, Directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France*

**Soyons positifs et fiers de nos Parcs !**

**Tenir un discours positif sur l'action des Parcs, évaluer et affirmer leur plus-value pour la préservation et le développement des territoires, approfondir leurs réflexions sur les relations qu'entretient l'Homme avec la nature, sur la simplification des chartes, renforcer les partages d'expériences et ce type de rencontres... Voici quelques-uns des chantiers à venir suggérés par les directeurs des deux réseaux de Parcs.**



« Soyons fiers de ce que nous défendons et de ce que nous sommes ! Nous avons traversé des décennies de réformes territoriales et nous sommes toujours là ! » Comme son président, Pierre Weick, directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux, défend la vitalité et la valeur ajoutée des parcs, malgré les difficultés énoncées durant les échanges de la journée. « Nous ne sommes pas des territoires qui se reposent sur leur fonctionnement, comme certains veulent l'affirmer. Nous investissons pour l'avenir des territoires. Un euro dépensé par les parcs en ingénierie pour développer des projets génère 15 à 20 euros d'investissement sur les territoires concernés. L'État et les Régions nous reconnaissent pour notre capacité d'innovation et d'expérimentation. Nous avons donc des choses à faire valoir dans ce domaine. » Il poursuit sur les chartes qui représentent pour lui « un exercice passionnant, qui dynamise et mobilise les acteurs locaux. » Il émet néanmoins deux réserves sur leur contenu qui parfois s'apparente à des Scot ou des PLU et également sur la tenue d'un timing qui doit être suffisamment strict pour ne pas diluer l'énergie dans le temps. Le directeur rappelle que les chartes sont bien des documents stratégiques et politiques, et aussi une aventure humaine qui amène les territoires vers « une espérance et un avenir communs ». C'est pourquoi il est important pour lui de ne jamais perdre le citoyen au fil des années et de la mise en œuvre des actions. Il cite d'ailleurs les directeurs de parcs comme un maillon essentiel qui lie le politique, le technique et les acteurs locaux.

### **Valeur-ajoutée des parcs, relation Homme-nature, rencontres... Des chantiers à ouvrir**

Les Parcs apportent une vraie valeur ajoutée sur les territoires, Pierre Weick en est convaincu. Mais devant le scepticisme de certains, il propose d'engager une réflexion sur ce sujet et de rassembler les travaux qui auraient déjà été effectués par les parcs. Dans le même ordre d'idées, il les invite à réfléchir sur la thématique de la relation de l'Homme et de la nature. Cette dernière évolue mais reste à savoir comment et à quel niveau se situent les ruptures. « Nous souhaiterions savoir comment les parcs naturels régionaux peuvent reprendre leur place dans cette relation. »

Le directeur cite d'autres travaux envisageables sur l'évaluation et la simplification des chartes, la mutualisation et le partage d'expérience ainsi que l'ouverture vers les autres réseaux comme les parcs naturels marins.

Michel Sommier, son homologue pour Parcs nationaux de France, estime que les chartes sont justement l'opportunité, au moins pour les deux réseaux, de renforcer leurs travaux communs. Il pense notamment à l'harmonisation, à terme, des marques des parcs qui gagneraient en lisibilité vis à vis des consommateurs. Il souhaite également que les deux réseaux soient moteurs au sein de l'AFB et que ce type de rencontres se renouvelle régulièrement.

*Synthèse et retranscription réalisées par l'Acteur Rural/L.Vilboux*

**Crédits photos : Gilles Landrieu**